

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Trois cent francs par an.
 en argent. — Deux Moulins de Bois dur.
 Des Deniers — et forêts de la Commune.

Je ferai ici l'observation suivante, et j'ajoute qu'étant instituteur depuis 29 ans, j'ai remarqué que malgré toutes les peines possibles, la vigilance la plus soutenue active, les soins les plus soutenus et le zèle le plus ardent pour l'instruction des jeunes gens qui m'ont été confiés, l'autorité et par le zèle des Directeurs sous l'inspection desquels j'ai toujours été, dans la tâche pénible de mon emploi d'instituteur, n'avons pu parvenir qu'à un point de médiocrité dans les deux parties d'instruction d'éloignement sur cette table, et sur tout sur la Religion, ce qui ferait appui de toutes les sociétés en général, qui sans elle, toutes s'écrouleraient, et nous plongeraient dans un abîme de maux; et tout ce qu'on ne saurait trop inculquer en leur en apprenant l'amour, qu'ils doivent être les fondations de ses vertus et la pratique des devoirs qu'elle nous impose pour être ici bas de bons serviteurs de notre charitable Sauveur, de bons citoyens, de bons pères, de bons époux, et ne laisserai de moi-même à leur enseigner ces grands principes, autant que j'en aurai de forces, et selon mes lumières.

Rippe pour deux Ecoles.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Rippe ou il y a deux Ecoles.

Un Village

Une Commune

Paroisse de Crassier, Agence de la Rippe

de Nid.

Sémar

quarante minutes les plus éloignées
 Du ressort de l'école de la Rippe sont les villages de ce nom ayant 81 maisons, Chagnagnarie hameau de 5 maisons, de Moulins et de la Sicaire 2 maisons, dans les circonscriptions du premier quart d'heure.
 2° Tranchepied hameau du territoire de Chagnagnarie, mais relevant pour le spirituel de la paroisse de la Rippe, ayant 7 maisons, dans les circonscriptions du second quart d'heure.
 3° Chez Angeloz, maison isolée dans les circonscriptions du 3° quart d'heure entourant 100 maisons.

Tranchepied. Le Bas des Bois, Chez Angeloz
 Le Moulin, la Sicaire, Chagnagnarie

Tranchepied est à demi lieu. Le Bas des Bois à demi lieu. Chez Angeloz cinquante minutes, le moulin et la Sicaire dix minutes.
 De Tranchepied 6. Du Bas des Bois 2. De Chez Angeloz point pour le moment. Du moulin 1. De la Sicaire point pour le moment.
 De Chagnagnarie 6. Et du Village de la Rippe 85.
 Total 100 Enfants, divisés en 2 Ecoles distinctes; l'une pour les moins âgés, l'autre pour ceux qui sont plus avancés.

1952 N. 97

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Ou devant Chateau de Donmont, chaque année 15-8-
Cinquante deux boyaux froment & cinquante boyaux
De la commune de la Sappe. Chaque année 18-8-
Cinquante deux boyaux froment & cinquante boyaux
De celle qu'on veut de nommer dans l'article précédent
Je pense que ce que se retire à Donmont notamment la
graine procédant des droits féodaux ou Dixmes.

Rien

Rien

Sargent que se reçoit de la commune non des revenus vicelle

Rien

Rien

Rien

Rien

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

que de via & bled par tout. Comment cela suffirait-il à l'instituteur d'une famille qui est, au
souvent très nombreuse. De l'indigence ou sont réduits le plus grand nombre d'instituteurs, en dis
de très grands maux, impossibilité d'acheter des livres autant instructifs qu'utiles & d'acquiescer
la des lumières précieuses qu'ils leur manquent assez souvent, & qu'un grand nombre seraient
capables de prendre non seulement beaucoup de goût à la lecture mais encore développerait
souvent d'heureux talents: & produira sur quelques uns preuve de courage, de la sagesse en
que cet état est prouvé recherché & même peut être méprisé.

Observations.

Avec les soins les plus redoublés, obtenus par le citoyen
On parvient à apprendre avec bien de la peine à la plus part
écoliers à lire, à écrire, à calculer, & leur religion, autant qu'
est nécessaire à l'usage du laboureur.

De la vérité de ce que se ne peut faire ici, il est impossible
sur tout dans la belle saison que la plus part des écoliers
ne soient contraints malgré eux d'abandonner leurs écoles, pour
travailler à d'autres ouvrages, afin de se procurer la subsistance
d'eux & de leur famille. C'est ce qui se prouve aisément par
pensions écrites de chacun d'eux, sur tout des témoins de la
campagne puisque la plus part des pensions ne leur reviennent
que de via & bled par tout. Comment cela suffirait-il à l'instituteur d'une famille qui est, au
souvent très nombreuse. De l'indigence ou sont réduits le plus grand nombre d'instituteurs, en dis
de très grands maux, impossibilité d'acheter des livres autant instructifs qu'utiles & d'acquiescer
la des lumières précieuses qu'ils leur manquent assez souvent, & qu'un grand nombre seraient
capables de prendre non seulement beaucoup de goût à la lecture mais encore développerait
souvent d'heureux talents: & produira sur quelques uns preuve de courage, de la sagesse en
que cet état est prouvé recherché & même peut être méprisé.

Chavaumes & Bogis. Deux écoles pour le même village 1877
(1)
N. 98

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Chavaumes et Bogis
deux Villages
deux Communes
Paroisse de Erabier agence des Chavaumes,
Paroisse de Erabier Agence de Bogis,
de Nion,
du Lément

un quart de lieue
Le d'Erabier de Chavaumes comprend dans son ressort, les villages de ce nom ayant 21 maisons, la Salive de Margoussin 2 maisons formées, dans la conférence du premier quart d'heure; & le Regay hameau de 3 maisons dans la conférence du second quart d'heure. Total 26 maisons, faisant 28 feux de ménage
Le d'Erabier de Bogis comprend le village de ce nom ayant 18 maisons, de la Moulin de Loye 1 maison dans la conférence du premier quart d'heure; & de Bodely vers Bogis, hameau de 5 maisons dans la conférence du second quart d'heure. Total 24 maisons faisant 27 feux

Margoussin, la Salive. Regay pour la Chavaumes.
Bodely & le moulin de Loye pour Bogis.

Margoussin & la Salive sont à un petit quart d'heure de Regay à une petite demi lieue des Chavaumes Bodely est à 2 1/2 minutes & le moulin de Loye à 10 minutes de Bogis.

Margoussin point dans ce moment, Regay 4, Bodely, la Salive point, Bodely & Loye; Moulin de Loye un enfant

1°. Du village de Chavaumes 16 enfants; de Margoussin de la Salive point; de Regay 4. Total 20 enfants pour cette école
2°. Du village de Bogis 31 enfants; de Bodely 5; du moulin de Loye 1. Total 37 enfants pour cette seconde école